

**Service instructeur**

DIRT - Direction des routes

**Service consulté**

DIRECTION DES FINANCES  
DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA  
LOGISTIQUE  
SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**RD 66 - RÉAMÉNAGEMENT DES CARREFOURS DE L'ÉCHANGEUR  
SUR L'A35 À BARTENHEIM  
ETUDES DE PROJET**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de valider le dossier des études de projet et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 4 301 000 € TTC (valeur octobre 2017).  
Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Par délibération du 22 juin 2007, le Conseil Général a décidé de confier à la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est le pilotage d'une étude d'avant-projet sommaire de sécurisation de l'échangeur A 35/RD 66, de donner délégation à la Commission Permanente pour autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Par courrier en date du 30 octobre 2008, la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est nous avait informé qu'elle ne souhaitait pas assurer le pilotage de cette opération.

Par délibération du 6 février 2009, la Commission Permanente a confié la mission de conduite de cette opération à la Direction des Routes et des Transports, approuvé le programme de cette opération, et fixé son enveloppe financière prévisionnelle au montant de 3,5 M€ TTC (valeur janvier 2009) hors acquisitions foncières.

Par délibération du 11 septembre 2015, la Commission Permanente a approuvé les études d'Avant-Projet et fixé l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 3 310 000 € TTC (valeur mars 2013) dont 2 750 000 € TTC affectés aux travaux.

Dans le cadre du contrat de plan Etat - Région, un montant de 3 M€ a été inscrit pour cette opération répartis entre l'Etat (50 %) et le Département du Haut Rhin (50 %).

## **RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'OPERATION**

Les objectifs du réaménagement des carrefours de l'échangeur entre l'autoroute A 35 et la RD 66 (classée voie de liaison du réseau d'accompagnement du réseau routier départemental) sont les suivants :

- les carrefours en croix entre les bretelles de l'A 35 et la RD 66 seront aménagés en carrefours giratoires ;
- un itinéraire cyclable reliant directement BARTENHEIM à BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE sera créé. Il utilisera le pont existant sur l'A 35 et tiendra lieu et place de l'itinéraire inscrit au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables entre les deux parties de cette commune ;
- les eaux de ruissellement de la chaussée seront collectées et traitées avant rejet dans le milieu naturel ;
- les impacts des aménagements sur les espaces naturels seront limités.

## **AVANT-PROJET ET ETUDE D'IMPACT**

Le dossier d'avant-projet prévoyait :

- l'aménagement de deux giratoires à 4 branches de part et d'autre du pont de l'échangeur ;
- leur raccordement à la RD 66 et aux bretelles de l'échangeur ;
- la mise en place d'un système d'assainissement pour les deux giratoires et la section de RD 66 située entre ceux-ci ;
- la création d'une voie verte avec un éclairage adapté reliant BARTENHEIM à BARTENHEIM LA CHAUSSEE ;
- le réaménagement de la section de RD 66 entre le giratoire à l'entrée de la commune de BARTENHEIM et l'entrée de BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE, pour pouvoir placer les équipements de sécurité ;
- le rétablissement du chemin rural existant au Sud-Ouest de l'échangeur actuel, par l'aménagement d'une rampe raccordée sur son futur giratoire Ouest.

Le projet a été exempté d'études d'impact sur l'environnement par décision préfectorale du 23 octobre 2012.

## **LES ETUDES DE PROJET**

Le dossier d'études de projet est déposé sur le bureau de votre Assemblée.

Il prévoit l'ensemble des travaux déjà décrits dans l'Avant-Projet avec les précisions suivantes :

- prise en compte des dernières normes européennes sur les dispositifs de retenue ;
- prise en compte de la nouvelle Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Autoroutes de Liaison de 2015 (ICTAAL) pour la conception des bretelles autoroutières ;
- mise en place de supports fragilisés de signalisation directionnelle ;

- prise en compte de travaux d'entretien et d'adaptation de l'ouvrage d'art sur le ruisseau du Muelbach non prévus au programme de l'opération mais rendus nécessaires par la modification du profil en travers de la RD 66 ;
- prise en compte de la présence de matériaux pollués dans les actuels remblais de l'échangeur avec mise en place d'une procédure spécifique de gestion des terres excavées en phase chantier.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'une modification du marché (anciennement avenant) de maîtrise d'œuvre.

L'estimation des travaux par le maître d'œuvre issue de cette phase d'études s'élève à 3 138 000 € TTC (valeur octobre 2017).

L'estimation de travaux en phase d'études d'avant-projet s'élevait à 2 750 000 € TTC (valeur mars 2013).

La plus-value de 388 000 € TTC s'explique essentiellement par les coûts de gestion des matériaux pollués, par les adaptations précédemment explicitées (travaux sur l'ouvrage du Muehlbach, réseaux, supports fragilisés, etc...) et par des modifications demandées par la DIR-Est.

L'appel d'offres lancé en novembre 2017 a révélé une sous-estimation des travaux par le maître d'œuvre notamment sur la partie « exploitation de chantier » et plus généralement sur des prix de référence bas qui ne sont pas à l'image du marché actuel. En effet, les offres de prix présentées s'étendent de 3 719 269,12 € à 4 849 395,83 € TTC.

Après analyse, il s'avère que ces prix sont justifiés et qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres ne permettrait pas d'obtenir des offres d'un montant inférieur.

Ce constat a été présenté à la réunion de la 3<sup>ème</sup> Commission du 1<sup>er</sup> décembre 2017 qui a validé la poursuite de l'opération.

La Commission d'Appel d'Offre du 11 décembre 2017 a donné un avis favorable à l'attribution du marché de travaux pour un montant de 3 719 269,12 € TTC

En conséquence le coût des travaux est fixé à 3 800 000 € TTC (valeur Octobre 2017).

### **MAÎTRISE FONCIERE**

A ce stade, les emprises foncières sont déterminées, les acquisitions foncières se limitant à une faible surface en limite de domaine public pour la jonction de la piste cyclable entre le giratoire Ouest et le giratoire à l'entrée de la commune de BARTENHEIM.

Une promesse de vente a été signée avec le propriétaire HOLCIM BETON GRANULAT HAUT-RHIN le 28 juillet 2016 pour un montant de 672,00 € (11,20 ares à 60 € l'are).

Une discussion est en cours pour procéder à l'acquisition de ces terrains à la fin des travaux afin d'effectuer un arpentage exact des surfaces nécessaires.

### **CONVENTIONS**

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région avec l'Etat (DREAL) a été approuvée par la CP du 10 novembre 2017.

Deux autres conventions sont en cours d'élaboration avec les partenaires du projet :

- convention de travaux, gestion et entretien ultérieur avec l'Etat (DIR-Est) ;
- convention de transfert de gestion pour la voie verte et l'éclairage avec Saint-Louis Agglomération.

### **ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

L'enveloppe financière prévisionnelle se décompose comme suit :

#### **Opération routière :**

Etudes et contrôles (levés, sondages géotechniques, maîtrise d'œuvre, coordination SPS, reconnaissances archéologiques, contrôle extérieur, contrôle topographique, ...) **500 000 €**

Travaux (marchés terrassements, assainissement, chaussées, ouvrages d'art et travaux divers) **3 800 000 €**

Total opération routière **4 300 000 €**

#### **Acquisitions foncières :**

Acquisitions de terrains **1 000 €**

**Total général : 4 301 000 €**

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le dossier des études de Projet ;
- de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant estimé de 4 301 000 € TTC (valeur octobre 2017) et dont la décomposition figure au rapport. Les dépenses seront imputées sur le programme AAB1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT